

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 avril 2013

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de Frédéric M. BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL (Pouvoir de M. Philippe LEJEUNE), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Odile GUÉRIN (pouvoir de M. Michel COLIN), M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Michel COLIN (pouvoir à Mme Odile GUÉRIN), M. Alain LOPPINET (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Philippe LEJEUNE (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Etienne DUPONT, M. Ludovic JAMET (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Philippe LEQUAIN), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Frédéric BUONO (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel SAPORTA, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 9 avril 2013

Date d'affichage de la convocation : 9 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de membres présents : 58

N° de l'ordre du jour :

2013.04.07 : Avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Essonne 2013-2019.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage, dite loi Besson et notamment son article 1^{er} précisant les objectifs, le contenu et les modalités d'élaboration des Schémas Départementaux d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage ;

Vu la circulaire n°NORIOCA1022704C du 28 août 2010 portant sur les modalités de révision des Schémas Départementaux d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage ;

Vu le compte rendu de la commission consultative du 23 octobre 2008 prescrivant la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Essonne ;

Vu les statuts révisés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc approuvés par la délibération n°2010-09-01 ;

Vu le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Essonne 2013/2019 transmis le 28 janvier 2013 ;

La loi Besson du 5 juillet 2000 impose dans chaque département la réalisation d'un Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage. Celui-ci précise, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, les secteurs géographiques d'implantation, la destination des aires permanentes et leur capacité, la nature des actions à caractère social à mener et les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels. Les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma.

Le Schéma Départemental de l'Essonne étant arrivé à échéance, un nouveau document a été élaboré.

Ce projet a été transmis le 28 janvier 2013 à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui dispose d'un délai de trois mois pour faire connaître son avis.

Le nouveau schéma a pour objectif :

- d'offrir une réponse adaptée aux besoins des gens du voyage en termes de stationnement et d'accès au droit,
- d'appuyer les collectivités locales dans la réponse à ces besoins.

La commune de Bièvres ayant moins de 5000 habitants, elle n'a pas d'obligation en matière de création d'aires d'accueil. Toutefois, le schéma prévoit qu'elle participe financièrement à l'effort de réalisation d'aires de passage et de grand passage.

Dans le cas présent, Versailles Grand Parc portera cet engagement en répondant à ses obligations en matière d'aires de passage (102 places à réaliser) et en participant financièrement à la création des aires de grand passage yvelloises.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *prend acte du projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Essonne 2013-2019.*



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

078-247800584-20130416-20132506-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013